



Règlement intérieur
Agrément : E0307902570

Vie de l'établissement :

- L'usage du téléphone portable n'est autorisé que pour l'utilisation de l'application « classrousseau » et non pas pour son usage autre pendant le cours de code.
- Le candidat devra avoir un comportement respectueux envers les enseignants de la conduite ainsi qu'avec les autres élèves, toute violence physique ou verbale pourra entraîner la restitution du dossier et l'exclusion définitive de l'établissement.
- Nous vous demandons de respecter les horaires de cours.
- Toutes dégradations occasionnées pourront être facturées.

Fonctionnement de l'établissement :

- Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance sera considérée comme due, sauf en cas de force majeure dûment justifié (ex : certificat médicale, attestation employeur).
- Le compte client doit être soldé 10 jours avant la présentation à l'examen du permis de conduire.
- En cas d'annulation de la présentation à l'examen du permis de conduire de la part de l'élève, nous devons en être informé 7 jours à l'avance.
- L'établissement a vis à vis du candidat une obligation de moyen et non une obligation de résultat.
- Concernant le passage à l'examen du permis de conduire, seuls seront décisionnaires les enseignants de la conduite tout en essayant de tenir compte des contraintes personnelles de chaque élève.

La formation :

- Pour tout examen, l'élève doit présenter une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) recevable, de plus, lors de son passage à l'examen du permis de conduire, il devra être possession de son livret d'apprentissage s'il a suivi la formation AAC.
- Le candidat doit venir à chaque leçon avec son livret d'apprentissage. A défaut, l'enseignant se réserve le droit d'annuler la séance de conduite.
- La leçon de conduite se déroule de la manière suivante : 5-10 mn pour l'installation et pour fixer l'objectif, 40-45 mn de cours effectif et 5 -10 mn en fin de leçon pour faire le bilan.

La Direction

